

## Comment mieux comprendre les différents types d'alertes transmises par Equifax

Lorsque vous bénéficiez du service de surveillance de votre dossier de crédit, vous recevez des alertes par courriel pour vous informer des changements ou des événements associés à votre dossier.

Certaines alertes peuvent être déclenchées par des actions que vous aurez vous-même posées. Par exemple, si vous faites l'acquisition d'un nouveau téléphone cellulaire ou que vous procédez à l'achat de meubles financés chez un détaillant.

Les courriels d'alertes que vous recevrez contiendront un minimum d'information sur la nature de l'alerte. Pour en consulter tous les détails, vous serez invité à cliquer sur un lien pour vous connecter à votre dossier.

Il est important de comprendre que si vous recevez une alerte, cela ne signifie pas nécessairement que vous venez d'être victime d'un vol d'identité. Dans la très vaste majorité des cas, ces alertes ne font que vous informer d'opérations courantes et normales qui se déroulent dans votre dossier de crédit.

Les alertes sont donc un moyen d'avoir l'œil sur votre dossier afin de pouvoir réagir rapidement si vous y constatez des anomalies.

### **Pour joindre Equifax**

Par téléphone : 1 877 493-8785

Par courriel [canada.support@equifax.com](mailto:canada.support@equifax.com)

## **Voici les alertes que vous recevrez automatiquement**

**Pour chacun d'elle, l'objet du courriel est le suivant : Alerte Plan complet supérieur<sup>MD</sup> Equifax**

### **Interrogation a été faite pour consulter votre dossier de crédit**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsque Equifax reçoit une demande pour consulter votre dossier dans le but de vous octroyer du crédit. Voici quelques exemples de situation où vous pourriez recevoir cette alerte :

- À l'achat d'un nouveau téléphone cellulaire.
- À la suite de votre demande pour une nouvelle carte de crédit.
- Lors de l'achat de meubles ou d'autres biens financés chez un détaillant.
- Lors de la location d'un logement ou d'une nouvelle demande de prêt hypothécaire.

Quoi faire? Si vous n'avez pas fait ce type d'achat ou de demande de crédit, communiquez avec Equifax.

**Adresse courante a été modifiée dans votre dossier de crédit**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsqu'un changement est apporté à votre adresse actuelle.

Quoi faire? Si vous n'avez pas changé d'adresse récemment, communiquez avec Equifax.

**Changement de nom**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsqu'un changement est apporté à votre nom.

Quoi faire? Si vous n'avez pas changé votre nom, communiquez avec Equifax.

**Information au dossier public a été ajoutée ou modifiée**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsqu'une nouvelle information est ajoutée à votre dossier de crédit. Il peut s'agir, par exemple, d'une saisie, d'un jugement ou d'une archive publique.

Une « archive publique » est une section de votre dossier de crédit qui permet à une entité (gouvernement, institution financière, agence de recouvrement ou syndic de faillite) d'inscrire des commentaires liés à votre capacité d'emprunt. Par exemple : un prêt garanti, un chèque sans fond, un recouvrement, un jugement de la cour ou une faillite.

Quoi faire? Si vous ne reconnaissez pas ces événements parce qu'ils ne correspondent pas à votre situation financière, communiquez avec Equifax.

**Nouvelle faillite**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsqu'un avis de nouvelle faillite est ajouté ou modifié à votre dossier de crédit.

Quoi faire? Si vous n'êtes pas en situation de faillite, communiquez avec Equifax.

**Nouveaux comptes**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsqu'un nouveau compte de crédit (prêt ou carte) a été ouvert et ajouté à votre dossier de crédit.

Quoi faire? Si vous n'avez pas fait une nouvelle demande de crédit, communiquez avec Equifax.

### **Nouveau recouvrement**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsqu'un compte est radié dans votre dossier de crédit et que la dette est transférée à une agence de recouvrement. Il s'agit habituellement d'un compte impayé pour lequel le prêteur a subi une perte.

Quoi faire? Si votre situation financière ne correspond pas à cet événement, communiquez avec Equifax.

### **Changement à la cote d'un compte**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsque la cote qui décrit le statut actuel des paiements d'un compte de crédit est modifiée. Par exemple, lors d'un retard de paiement à l'un de vos comptes ou d'une correction à votre historique de paiements.

Quoi faire? Si vous souhaitez comprendre pourquoi votre cote a été modifiée, communiquez avec Equifax.

### **Exposé de faits changé**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsqu'un court commentaire est inscrit ou a été modifié dans votre dossier. Par exemple : « compte fermé à la demande du consommateur » ou « compte acquitté ».

Quoi faire? Si vous souhaitez connaître l'information qui a été inscrite à votre dossier, communiquez avec Equifax.

Voici d'autres types d'alertes possibles. Certaines sont activées par défaut; d'autres ne le sont pas. Dans tous les cas, vous pouvez choisir les alertes que vous souhaitez recevoir en cochant ou décochant les cases appropriées de la section « Préférences d'alertes » de votre compte.

**Pour chacun d'elle, l'objet du courriel est le suivant : Alerte Plan complet supérieur<sup>MD</sup>  
Equifax**

### **Dossier de crédit inchangé**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsqu'aucun changement n'a été apporté à votre dossier de crédit durant le mois précédent. Cette alerte est aussi appelée « Pas de nouvelles, bonnes nouvelles. »

Quoi faire? C'est une bonne nouvelle. Vous n'avez pas d'action à poser.

### **Variation de la cible du score de crédit**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsque votre score de crédit franchit, à la hausse ou à la baisse, la cible que vous avez choisie et que vous avez indiquée dans les « Préférences d'alertes » de votre compte.

Quoi faire? Vous n'avez pas d'action à poser. Si vous souhaitez la désactiver, décochez la case dans les préférences d'alertes de votre compte.

### **Variation du score de crédit**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsque votre score de crédit varie d'un certain nombre de points, à la hausse ou à la baisse. Par défaut, cette valeur est fixée à 20 points. Vous pouvez la modifier en allant dans les « Préférences d'alertes » de votre compte.

Quoi faire? Vous n'avez pas d'action à poser. Si vous souhaitez la désactiver, décochez la case dans les préférences d'alertes de votre compte.

### **Changement dans la catégorie du score de crédit**

Ce type d'alerte vous est transmis lorsque votre score de crédit change de catégorie, en fonction des événements survenus dans votre dossier. Le nom de la catégorie associée à votre score apparaît directement sous le chiffre de votre score. Ainsi, lorsque votre score passe, par exemple, de « Excellent » à « Très bon », une alerte est émise afin de vous en informer.

Quoi faire? Vous n'avez pas d'action à poser. Si vous souhaitez la désactiver, décochez la case dans les préférences d'alertes de votre compte. Toutefois, si vous souhaitez connaître les événements qui ont influencé la variation de votre score, communiquez avec Equifax.

### **Alertes Détection Web**

Ce type d'alerte vous est transmis si certains renseignements personnels (numéro d'assurance sociale, de carte de crédit/débit et de compte bancaire) apparaissent sur des sites Internet suspects, notamment l'Internet clandestin qu'on appelle communément le « Dark Web ».

Pour recevoir ces alertes, vous devez activer la surveillance Web dans les préférences de votre compte et y inscrire vos numéros d'assurance sociale, de carte de crédit et de compte bancaire afin qu'ils puissent être détectés.

**Si vous choisissez de recevoir ces alertes, l'objet du courriel que vous recevrez est le suivant :**  
**Avis DétectionWeb<sup>MD</sup> Equifax**

Quoi faire? Si vous recevez cette alerte, communiquez avec Equifax.